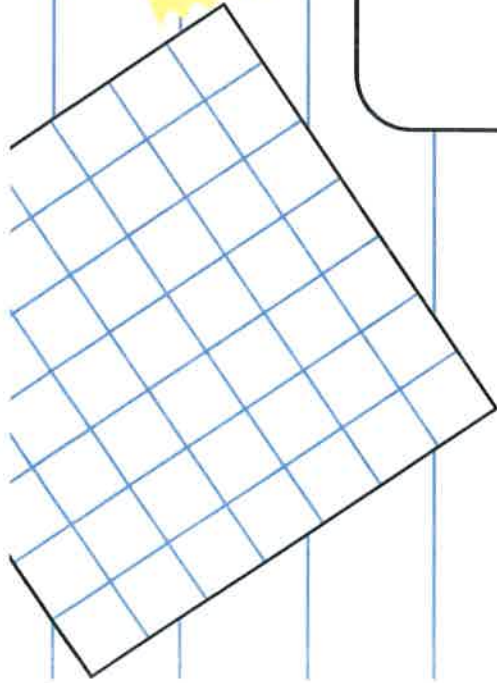


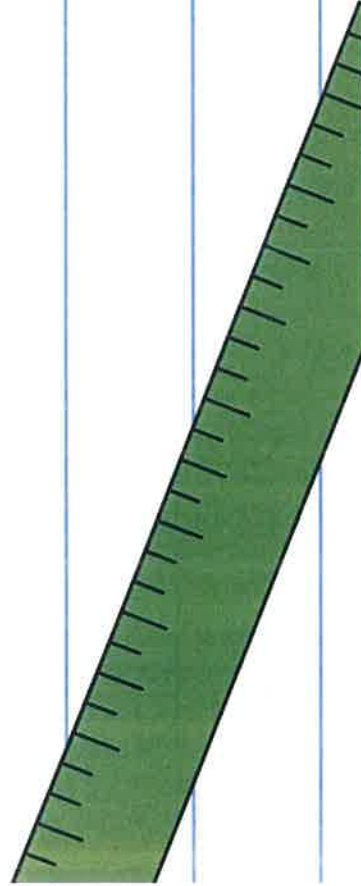
PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH MILHAUD
DE 3 à 17 ans



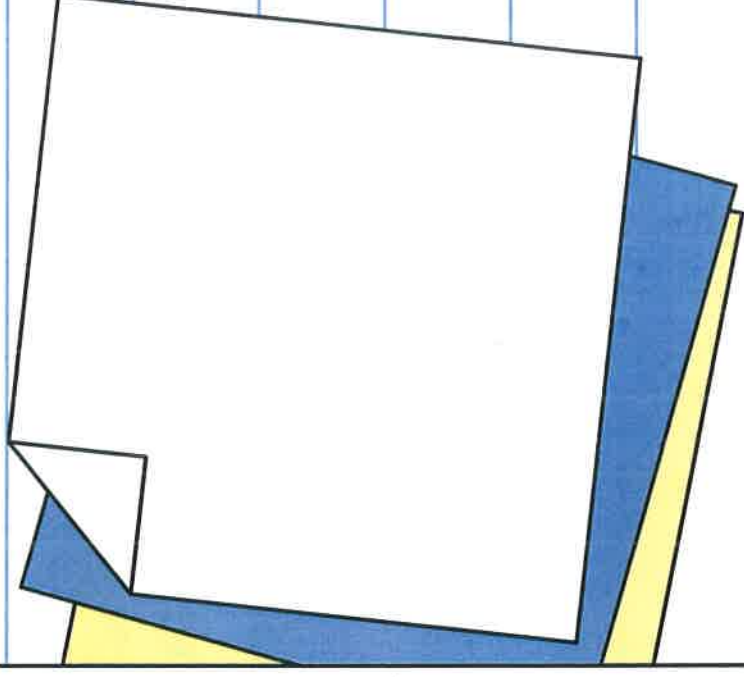
Date de rédaction :

Juin 2025



Sommaire

- 1 Diagnostic
- 2 Public accueilli
- 3 Encadrement
- 4 Partenaires, prestataires, intervenants
- 5 La pratique d'activités sportives
- 6 Choix éducatifs de l'organisateur
- 7 Objectifs et moyens pédagogiques
- 8 Le Plan Mercredi
- 9 Les modalités de participation des mineurs
- 10 La journée type
- 11 Les moyens de communication
- 12 Les modalités d'évaluation



1- Diagnostic

L'organisateur	Mairie de Milhaud : 1 rue Pierre Guérin 30540 Milhaud tél : 04.34.39.50.00 Représentée par Monsieur Jean-Luc Descoux, Maire de la commune de Milhaud
Le type d'Accueil Collectif de Mineur	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
L'adresse de l'ALSH 3-6 ans	Ecole Maternelle Rue des MÔriers 30540 Milhaud
L'adresse de l'ALSH 6-11 ans	Ecole Elémentaire 2, rue Pierre Guérin 30540 Milhaud
L'adresse du Club Ado 11-17 ans	3, rue Pierre Guérin 30540 Milhaud
Les dates et horaires d'ouverture	• La 1ère semaine des petites vacances (Hiver/Printemps/Toussaint) et les 3 semaines des grandes vacances consécutives à la fin des cours (juillet) de 7h30 à 17h30 • Club Ado : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 • Les mercredis scolaires de septembre à juillet ALSH de 7h30 à 17h30 • Les mercredis scolaires de septembre à juillet Club Ado de 13h30 à 17h30
La capacité d'accueil et le public	50 enfants maximum, de 3 à 6 ans 300 enfants maximum, de 6 à 11 ans 12 jeunes maximum, de 11 à 17 ans
Les inscriptions	Mercredis, Petites et grandes vacances : A la ½ Journée ou à la Journée complète, avec ou sans repas Aucune restauration n'est proposée pour les jeunes au Club Ado
N° Organisateur	N° Org : 030ORG0395

Les locaux

Les locaux pour les 3-6 ans

Nom du lieu	Description/Utilités	Matériel
LE REFECTOIRE	Temps de repas du midi (service à l'assiette) Temps d'activité : Ateliers manuels, lieu d'échanges	Tables et chaises
LE CARRE	Temps d'accueil Temps d'activité : Ateliers manuels, expressions Temps calme : Coin lecture/jeux de société	Tables et chaises, mise à disposition de jeux : légos, kaplas
LA SALLE DE MOTRICITE	Temps d'activités : motricité, expression corporelle Temps calme et de repos : Lits, couchettes installées après le repas	Tapis de gym, structure de jeux, téléviseur, stockage matériels ...
LE DORTOIR	Temps de repos	Lits couchettes
LES COURS	Temps d'activités Temps libres Temps du goûter (selon météo)	Structure de jeux fixe, mise à disposition de ballons, raquettes, échasses...

Les infrastructures sur la commune

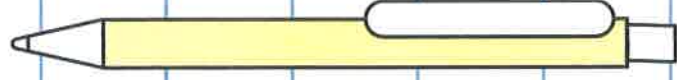
- Centre socio-culturel
- Gymnase SMASH
- Dojo
- Salle de danse
- Parcours de sécurité routière
- Espaces de jeux extérieurs (parc Van Gogh)

les locaux pour les 6-11 ans

Nom du lieu	Description/Utilités	Matériel
LA SALLE AUDIO	Temps d'activités : ateliers manuels Temps calmes : jeux de société, de construction	rétroprojecteur, tapis de gym, stockage de matériels, jeux
LA BCD ET ANNEXE	Temps d'activités : ateliers manuels Temps calmes : coin lecture et lieu d'échange	Tables et chaises
LE REFECTOIRE	Temps de repas du midi (service à l'assiette)	Tables et chaises
LES COURS	Temps d'accueil Temps d'activités Temps libres Temps du goûter (selon météo)	structure de jeux fixe, panier de basket, cage de foot mise à disposition de ballons, corde à sauter ...

Les locaux pour les 11-17 ans

Nom du lieu	Description/Utilités	Matériel
LA SALLE	Temps d'accueil Temps d'activités Temps libres Temps du goûter	Tables, chaises, boby foot, jeux de société, enceinte
L'ESPACE EXTERIEUR	Temps d'activités Temps libres	Table de ping-pong, mise à disposition de ballons et autres jeux sportifs



2- Public accueilli



L'ALSH de Milhaud accueille tous les enfants et jeunes de 3 à 17 ans y compris ceux en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Un partenariat avec le Relais Loisirs Handicap 30 permet un accueil d'enfants et jeunes ayant des troubles de la santé ou porteurs de handicaps dans les meilleures conditions (projet d'accueil, réunion préalable à l'accueil avec les familles, recueil d'information, évaluation du séjour....)

3- Encadrement

- 1 responsable de service périscolaire et extrascolaire
- 1 directrice titulaire du BAFD
- 9 agents d'animation (BAFA ou équivalence) et le personnel contribuant à l'encadrement des enfants (ATSEM et personnel cantine)

Sur l'été uniquement :

- 2 à 4 agents d'animation stagiaires BAFA
- 3 agents d'animation saisonniers

Sur les mercredis scolaires :

- 2 stagiaires Bac Professionnel Animation

Chaque agent encadrant est en possession d'un "Dossier animateur", régulièrement réactualisé et remis aux animateurs. Il intègre à la fois des outils pédagogiques servant par exemple à la préparation, la menée et l'évaluation de l'activité, ainsi que des notions réglementaires de base qui doivent être scrupuleusement respectées.

Chaque site (maternelle et élémentaire) dispose d'assistants sanitaires titulaires du PSC1 ou SST.

L'équipe effectue des horaires en coupés et/ou continus selon la programmation des activités et du nombre d'enfants inscrits.

La directrice est détachée de l'encadrement et veille à la transmission internes et externes des informations.



4- Partenaires, prestataires et intervenants

Les Partenaires

La Caisse d'Allocation Familiale

La CAF est partenaire de l'accueil de loisirs et soutient son fonctionnement dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la parentalité et à l'accès aux loisirs pour tous.

le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

La mission du ministère est chargée de la jeunesse est d'assurer la protection des mineurs accueillis dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Maison de retraite : Les jardins de Médicis à Milhaud

Animations régulières entre résidents et enfants de 6 à 11 ans (projet intergénérationnel en collaboration avec l'équipe d'animation de l'établissement).

Associations environnementales et sportives Milhautoises

Les associations "Guarrigue Font des Chiens, Bad Club Milhaud, Rugby Club Milhaud, MGUN Basket Ball proposent aux enfants âgés de 3 à 17 ans, des ateliers pédagogiques environnemental ou sportif.

Les Intervenants

Pour les activités sportives qui le nécessitent et selon la réglementation en vigueur, les intervenants sportifs doivent obligatoirement fournir à la structure : leur brevet sportif en lien avec l'activité proposée aux enfants, leur attestation d'assurance et leur carte professionnelle.

L'animateur de l'ALSH reste le garant absolu des mesures de sécurité mises en place. Les enfants restent sous sa pleine responsabilité durant toute l'activité.

Les Prestataires

Dupont Restauration

Ce prestataire a été retenu par la Municipalité pour l'année 2025. Un appel d'offre est lancé chaque année pour l'année suivante, avec un réajustement des attentes de la commune.

Transports

Kéolis : Réservation d'autocar de 55 places avec chauffeur pour toutes sorties et/ou séjour extérieur au village. Un chef de convoi est désigné et prend en charge l'organisation de la sortie. Il veille à ce que toutes les recommandations indiquées dans le dossier animateur soient scrupuleusement suivies. Il reste joignable et transmet les informations nécessaires à la directrice de l'ALSH au cours de la sortie, si elle n'est pas présente.

Tango : Déplacement en bus de ville (ligne 11 et Trambus) uniquement pour les sorties effectuées sur Nîmes (groupe de 16 enfants maximum, à partir de 6 ans).

Sorties

Parc aquatique : Oupas splash, Espace Grand Bleu, Aqualol, Aqua Forest. Lors de ces sorties, les animateurs sont en nombre suffisant afin de respecter le taux d'encadrement durant une baignade.

Parc pédagogique : Green park, Les petits fermiers

Séjour

Centre d'activité de Pleine Nature à Sainte-Enimie

Depuis 2022 l'ALSH de Milhaud organise des séjours l'été. Ces séjours passerelles permettent de favoriser l'inclusion, le partage, l'entraide et la solidarité.

5- La pratique des activités sportives

L'activité physique est, comme toute autre activité, un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives annoncées par l'organisateur aux familles.

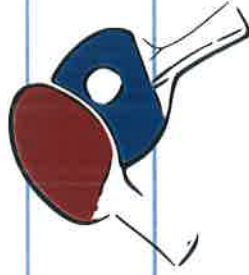
Le projet d'activité est proposé par l'encadrant et validé par le directeur de l'accueil.

Pour le bon déroulement des activités proposées aux mineurs, organisateurs et équipe éducatives doivent connaître les textes qui régissent ces activités.

Une attention particulière devra être portée à la réglementation locale (arrêtés préfectoraux, arrêtés du Maire, dispositions communales particulières...)

Encadrées par tout membre permanent de l'équipe, les activités sportives proposées respectent les critères suivants :

- Pas d'objectifs d'un niveau technique, ni de performance
- Pas de pratique intensive, ni exclusive d'autres activités
- Accessible à l'ensemble du groupe dans des conditions de pratique et d'environnements adaptées.

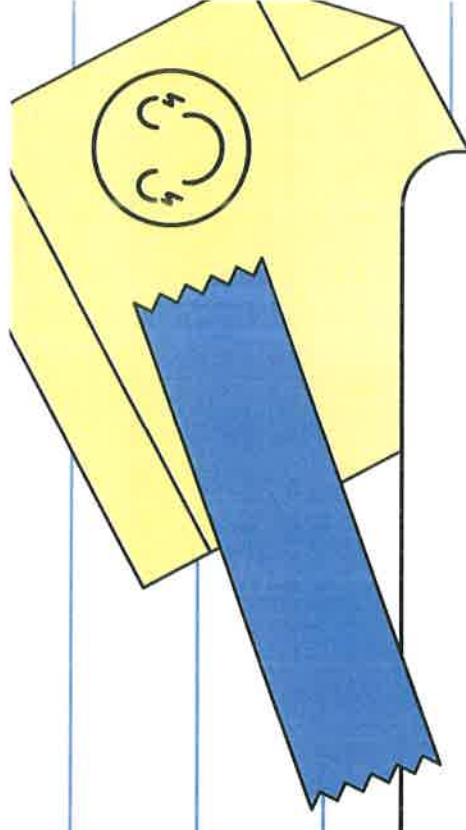


6- Choix éducatifs de l'organisateur

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées (éducation à l'environnement et au développement durable)
- Favoriser l'acquisition des savoirs techniques
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les échanges intercommunaux
- Amener l'enfant à se repérer, évoluer et s'impliquer dans son environnement géographique proche
- Faciliter l'accès aux enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances (loisirs/sport)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire des choix
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique autour du partage et de l'échange (bibliothèque municipale...)



7- Objectifs et moyens pédagogiques



Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs



Favoriser la socialisation, le vivre ensemble dans le respect de tous



Veiller à l'intégrité et à la sécurité physique, morale et affective des enfants



Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des jeunes



Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive autour du partage et de l'échange

✓ Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant

- Favoriser les échanges entre professionnels et familles (écoute, transmission d'information, conseils...)
- Permettre à l'enfant de commencer la journée à son rythme (jeux en accès libre, espace de jeux adaptés à l'activité, espaces calmes)
- Favoriser l'interaction entre professionnels et enfants en partageant les jeux libres avec eux ou en invitant à des temps de discussions (adultes/enfants, enfants/enfants).
- Mettre l'enfant en capacité de se situer dans le temps, en proposant des rituels auxquels il sera invité à participer (ex: musique pour les rassemblements).

✓ Favoriser la socialisation, le vivre ensemble dans le respect de tous

- Permettre à l'enfant de s'approprier les règles de vie par sa participation à l'élaboration, et le rappel de celles-ci régulièrement.
- Favoriser le respect mutuel à travers la transmission des valeurs fondamentales telles que la politesse, l'écoute de l'autre, les notions d'entraide et de solidarité.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Permettre à l'enfant de déterminer lui-même ses sanctions, objectivement et honnêtement, afin de l'inciter à l'autodiscipline.

La sanction doit :

- être en lien direct avec l'erreur ou la faute commise
- Être réparatrice
- Participer à la prise de conscience de l'erreur
- Permettre la responsabilisation, la socialisation et l'autonomisation
- Mettre l'enfant en capacité
 - d'exprimer ses envies, ses attentes (temps d'échange avant les activités du matin et de l'après-midi).
 - d'accepter les différences (aux travers d'ateliers-orientés-et-temps-de-paroles).
 - inciter les enfants à veiller aux autres (en leur proposant de jouer avec eux ou en demandant gentiment de prêter le matériel).
- Permettre à l'enfant de s'impliquer dans la préparation et le rangement du matériel, et des locaux
- Favoriser la prise d'initiative lorsqu'elle s'intègre dans l'intérêt du collectif (aide au repas, au goûter...)
- Mettre en capacité l'enfant d'évaluer la nécessité absolue d'éviter le gaspillage (ateliers sur le développement durable, activités basées sur le recyclage...)
- Favoriser la notion de partage du matériel et des espaces

✓ Veiller à l'intégrité physique, morale et affective des enfants

L'intégrité assure la protection de la dignité et du respect de la vie privée, physique, morale et affective de l'enfant.

- Permettre à l'enfant de s'intégrer au groupe par des jeux de coopération
- Amener l'enfant à se confier à l'animateur notamment s'il subit un conflit ou toute forme de harcèlement (échanges sur les temps d'accueil, de rassemblement et de discussion en groupe)
- Favoriser la participation de tous les enfants aux activités sur site et aux sorties en veillant, dès la programmation, au respect des capacités de chacun
- Faciliter l'accès aux enfants porteurs de troubles de la santé ou de handicaps :
 - Par le biais de la collaboration avec le Relais Loisirs Handicap 30 (projet d'accueil, réunion préalable à l'accueil avec les familles, recueil d'informations, évaluation du séjour...)
 - En attribuant à un animateur référent le suivi du projet d'accueil
 - Veiller à la conformité et à la praticabilité des accès aux établissements
- Faciliter le respect des valeurs familiales, religieuses, au travers notamment la charte de Laïcité affichée dans les locaux

La sécurité passe par une bonne organisation matérielle et pédagogique des activités afin de donner aux enfants un sentiment de confiance, de sécurité.

- Favoriser les espaces sécurisés lors des activités
- Respecter le rythme des enfants : repos ou sieste sont à favoriser si le besoin se fait sentir
- Observer tous ce que les enfants nous donnent à voir, savoir les écouter, être patient
- Savoir identifier les émotions de chaque enfant et adapter son comportement en fonction

La sécurité lors de sorties extérieures doit être également organisée en amont gérée par des animateurs référents

- Expliquer les règles de sécurité avant chaque sortie et veiller à leur application
- Vérifier la présence de tous les enfants (compter régulièrement)
- S'assurer d'avoir une trousse de secours complète

✓ **Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des jeunes**

- Permettre la création de projets et d'activités par les jeunes
- Permettre aux ados de faire des choix, de penser par eux même, de s'affirmer, de soumettre des idées

✓ **Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive autour du partage et de l'échange**

- Organisation d'ateliers thématiques : arts plastiques, théâtre, danse, musique, contes, cirque ... animés par des intervenants ou l'équipe d'animation
 - Découvertes de disciplines sportives variées : jeux collectifs, sports de raquettes, sport d'opposition, parcours moteurs, intervenants extérieurs (association sportive)
 - Sorties culturelles : bibliothèque, musée, cinéma, spectacles vivants (adaptés aux âges)
 - Favoriser les activités ouvertes sur l'environnement local
 - Organiser des rencontres intercommunales
 - Développer des projets avec des partenaires (Associations, Lycée...)
-
-
-
-
-
-
-
-

8 - Le Plan Mercredi

Le plan Mercredi est un dispositif national visant à renforcer la qualité éducative des accueils périscolaires du mercredi. L'ALSH de Milhaud est inscrit dans cette démarche, en lien avec les services de l'Education Nationale, la CAF et les collectivités locales.

Objectifs du Plan Mercredi

Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et les temps de loisirs
Proposer des activités de qualité, variées et adaptées aux besoins des enfants
Favoriser l'accès à la culture, au sport, à la nature et aux sciences
Renforcer la coopération avec les acteurs du territoire (écoles, associations...)

Temps du mercredi

Le mercredi est organisé autour de demi-journée thématiques (ex : "mercredi nature", mercredi découverte") avec une alternance entre projets à long terme et ateliers à la carte. Une attention particulière est portée à l'accueil individualisé, aux rythmes de l'enfant et à l'autonomie progressive.

Evaluation du Plan Mercredi

- Bilan annuel transmis aux partenaires (CAF, mairie, éducation nationale)
- Echanges réguliers avec les familles
- Retour des enfants à travers des temps de parole ou bilans ludiques

Mise en œuvre au sein de l'ALSH de Milhaud

Axe du Plan Mercredi

Mise en œuvre au sein de l'ALSH

cohérence éducative	• Réunions avec les enseignants • Projets communs
Activité de qualité	• Activités artistiques (théâtre, activité manuelle) • Activités sportives encadrées
Accessibilité et inclusion	• Tarifs modulés • Accueil d'enfant en situation de handicap
Ouverture sur le territoire	• Intervention d'associations locales • Sorties à la bibliothèque, au parc ...

9- Les Modalités de participation des mineurs

Les enfants sont impliqués dans la vie de l'accueil à travers différents moyens d'expression : boîte à idées, choix d'activités, temps de bilan hebdomadaire, participation à la mise en place de jeux ou de sorties. Ces dispositifs visent à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit d'initiative.

10- La journée type

ALSH

HORAIRES	DÉROULEMENT
7h30-9h30	Accueil des enfants, des parents : renseigner, informer, écouter ... Activités calmes, livres (mise à disposition du matériel...)
9h45 - 11h30	Une activité manuelle et une activité sportive sont proposées aux enfants, rangement et retour au calme
11h30 - 12h	Temps libre (mise à disposition du matériels, échange entre animateurs et enfants, retour sur l'activité de la matinée
12h - 13h	Repas, aide à la mise en place des tables et couverts
13h - 14h	Temps libre : activités calmes pour les élémentaires. Pour les maternelles les enfants de 3-4 ans et ceux qui le souhaitent se reposent à partir de 13h30 dans un lieu adapté au sommeil et équipé de lits couchettes. Le réveil est échelonné jusqu'à 15h30
14h - 16h	Présentation de l'activité et mise en place
16h - 16h30	Préparation et distribution du goûter, temps d'échange retour sur les activités de la journée
16h30 - 17h30	Accueil des familles, transmission des informations de la journée aux parents



CLUB ADO

HORAIRE	DÉROULEMENT
9H30 - 10H	Accueil des jeunes
10H - 10H30	Temps libre : Mise à disposition du matériels (ping-pong, baby foot, fléchettes, jeux de société)
10H30 - 12H	Présentation et mise en place de l'activité sportive ou du jeu collectif, échange/retour sur l'activité avec l'animateur
12H - 13H30	Pause repas. Le club ADO ne propose pas de restauration sur place pour les jeunes. Les ados rentrent manger chez eux hormis les jours de sortie où nous demandons un pique-nique fourni par les familles.
13H30 - 14H30	Temps libre : mise à disposition du matériels (ping-pong, baby foot, fléchettes, jeux de société)
14H30 - 16H	Présentation et mise en place de l'activité sportive ou du jeu collectif, échange /retour sur l'activité avec l'animateur
16H - 16H30	Goûter fourni par la collectivité
16H30 - 17H30	Temps libre : mise à disposition du matériels (ping-pong, baby foot, fléchettes, jeux de société)

Proposition de sorties : Escape game, cinéma, bowling, base nautique, parc d'attraction ...

Au Club ADO, les jeunes ont régulièrement des temps dédiés pour imaginer et construire leurs propres projets avec l'accompagnement de l'animatrice en charge du groupe. Ces moments leur permettent de s'exprimer, de prendre des initiatives et de développer leur esprit d'équipe tout en donnant vie à des idées qui leur tiennent à cœur.

11 - Les moyens de communications

	Orale	Téléphone	Mails	Affiches	Courriers	Site Internet	Réunions
Municipalité	X	X	X				
Enfants	X						X
Equipe d'animation	X	X	X				X
Parents	X	X	X	X	X	X	X
Partenaires	X	X	X		X		X

Avec l'équipe

Evaluation journalière par entretien individuel ou collectif agents/direction afin d'évoquer les éventuelles problématiques à résoudre. Bilan sur les activités menées et le fonctionnement général de la structure, ainsi que les sorties effectuées.

Avec les enfants et les jeunes

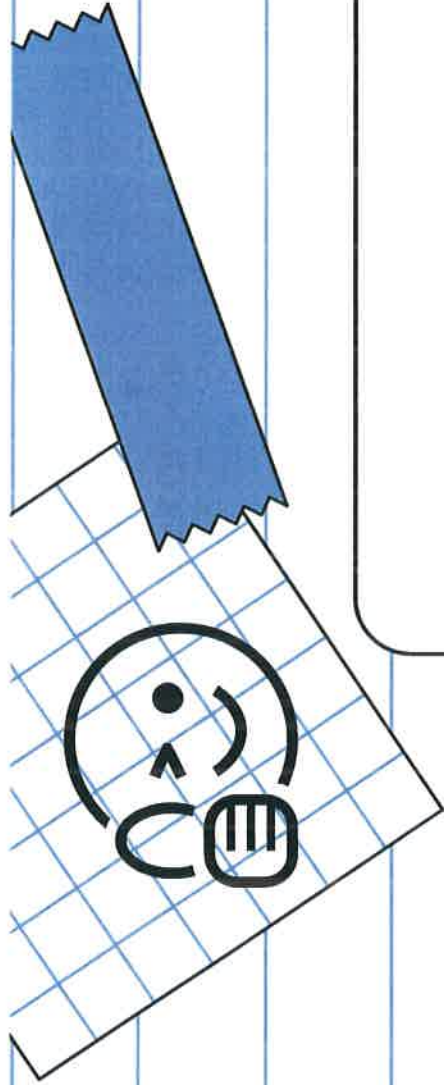
Des retours sur activités sont organisés permettant ainsi à chacun (enfants/jeunes et animateurs) de donner son avis sur le déroulement des journées et sur les activités (mise en place d'une boîte à idée).

Avec les parents

Des temps tels que les accueils du matin, du midi et du soir permettent aux parents de discuter avec l'équipe et par conséquent de donner leur avis sur l'organisation de l'ALSH et du Club Ado.

Avec l'organisateur

Afin de garantir la cohérence entre le projet éducatif et le projet pédagogique, les moyens mis en œuvre et les objectifs atteints, l'organisateur reçoit régulièrement des bilans concernant les différents projets d'animation mis en place tout au long de l'année et sur l'organisation fonctionnelle de l'ALSH.



L'équipe
Pédagogique

Merci pour votre
attention !

